

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installation d'une base des opérations de maintenance à Fécamp dans le cadre du projet d'installation du parc éolien en mer au large de Fécamp - Société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises (EOHF) -

Il est prescrit pour une durée de 38 jours, du mardi 1^{er} septembre 2015 au jeudi 8 octobre 2015 inclus, une enquête publique relative à l'installation d'une base des opérations de maintenance à Fécamp dans le cadre du projet d'installation du parc éolien en mer au large de Fécamp en vue de délivrer à la société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises (EOHF) une autorisation au titre de la loi sur l'eau (articles L214-1 et suivants du code de l'environnement).

L'autorisation sollicitée relève de la rubrique visée à l'article R 214-1 du code de l'environnement : 4. 1. 2. 0. 1° - Travaux d'aménagement portuaires et autres ouvrages réalisés en contact avec le milieu marin et ayant une incidence directe sur ce milieu d'un montant supérieur ou égal à 1 900 000 euros.

Le projet de création d'un parc éolien en mer au large de Fécamp porté par la société EOHF, de raccordement de ce parc au réseau public de transport d'électricité par la société RTE, d'installation d'une base des opérations de maintenance à Fécamp porté par la société EOHF et d'installation d'un site de fabrication des fondations gravitaires au Havre porté par la société EOHF constituent un programme de travaux au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement.

Le siège de l'enquête est la mairie de Fécamp.

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation au titre de la loi sur l'eau est le préfet du département de la Seine-Maritime.

M. Antoine des Noës, ingénieur agronome, expert foncier, immobilier, agricole, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur et M. Jacques Brossais, ingénieur conseil retraité, en qualité de suppléant.

Le dossier, qui comporte une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale - conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) - et un registre d'enquête sont déposés pendant la durée de l'enquête publique à la mairie de Fécamp. Les observations, propositions et contre-propositions du public peuvent :

- être consignées sur le registre d'enquête aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie au public,
- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Fécamp (1 place du Général Leclerc 76400 Fécamp) ou par voie électronique à l'adresse pref-enquetepublique@seine-maritime.gouv.fr. Elles sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais et annexées au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur reçoit en personne les observations, propositions et contre-propositions du public à la mairie de Fécamp les :

- mardi 1^{er} septembre 2015 de 9h à 12h
- mercredi 9 septembre 2015 de 9h à 12h
- mercredi 16 septembre 2015 de 14h à 17h
- samedi 26 septembre 2015 de 9h à 12h

Des informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Des informations relatives au projet peuvent être demandées à M. Damien Levecque, coordinateur de projet (tél: 01.40.90.49.30) ou M. Rémi Casteras, responsable des études environnementales (tél 01.82.72.61.00) pour la société Eoliennes Offshore des Hautes Falaises (EOHF).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les mairies, préfectures et sous-préfectures et sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis est affiché en mairie de Fécamp sur le lieu prévu pour la réalisation du projet et le front de mer à Fécamp.